



Les rapports locatifs à travers la loi ELAN

Loi n°2018-1031 du 23 novembre 2018 portant évolution



- Formateur consultant spécialisé en fiscalité immobilière - Ex coordinateur du CRIDON Bordeaux – Toulouse
- Fiscaliste, formateur en fiscalité immobilière et de l'entreprise.
- Rédacteur de veilles juridiques et fiscales.



- Niveau averti réglementation et fiscalité de l'immobilier en location
- Notaires – Experts comptables – Avocats – Banquiers - Dirigeants en agences immobilières - Dirigeants de sociétés



- 1h30 heure

Cette vidéoconférence vous intéresse
Faites le nous savoir

Formation juridique

Mise à jour et perfectionnement des connaissances

- Présentation d'exposés théoriques/ exemples pratiques par l'intervenant puis réponses aux questions des participants
- Support numérique

RESERVEZ VOTRE PLACE
www.sirius-formation.fr

04 91 07 02 52 ou 06 11 147 142
bureau@sirius-formation.fr

VIDEO-CONFERENCE FISCALE IITE – NIVEAU AVERTI

- Comprendre les nouvelles règles applicables à la défiscalisation immobilière, aux baux d'habitation et aux baux commerciaux

PROGRAMME

1 – De nouveaux baux d'habitation et aménagement du dispositif « Cosse ancien »

- Création du « bail mobilité »
- Le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire
- Investissement location « Cosse ancien » plus avantageux

2 – De nouvelles règles applicables aux baux d'habitation

- Renaissance de l'encadrement des loyers
- Contrôle et sanctions accrues pour les locations touristiques
- Acte de cautionnement : formalisme simplifié
- Locataire sortant victime de violences : fin de la solidarité
- Diagnostics : modernisation, simplification et opposabilité
- Clarification du commandement de payer
- Plus de trêve hivernale pour les squatteurs !

3 – Création d'un nouveau motif de reprise des locaux commerciaux et mesures « retoquées » par le Conseil Constitutionnel

- Création d'un nouveau motif de reprise des locaux commerciaux
- Définition des sociétés civiles immobilières « de famille »
- Obligation pour le bailleur de donner les coordonnées de son locataire au syndic
- Révision tous les 5 ans de la liste limitative des charges récupérables
- Dispense de fournir les diagnostics en cas de location saisonnière

Sirius Formation Sarl

Centre Tertiaire – 117, allée du Centre Tertiaire 84800 LAGNES Tél. : 04 91 07 02 52 - Email : videoconference@sirius-formation.fr

Web : www.sirius-formation.fr S.A.R.L. au capital de 7 700 Euros - RCS Avignon : 440 230 993 - N° SIRET : 440 230 993 00055 - Code APE : 85.59A

n°déclaration d'activité: 93.84.03669.84 auprès du préfet de la région PACA – N° Certification OPQF : 13 06 SP 1103 – référencé DATADOCK